

L'An Deux Mille Neuf, le SEIZE DECEMBRE à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**
PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEONARD – LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL (à partir de 18H35) – SOURISSE – DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mmes FATOME – LEFEVRE – GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – MM. LOAS – NOLLEAU – BLAIZOT – Mme BLAIZOT – M. PAIS
ABSENTS EXCUSES – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD jusqu'à 18H35) – M. LEPELLETIER (pouvoir à M. LE MIEUX) – M. BURNOUF (pouvoir à André ROUXEL)
ABSENT NON EXCUSE – M. PINEL
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

OBJET – Commerçants ambulants – droits de place – modification des tarifs

Il est proposé à l'assemblée de modifier les tarifs des droits de place institués le 24/06/1994 et perçus auprès des commerçants ambulants.

Il est suggéré de retenir le barème suivant à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- 1) Toutes occupations sauf rôtisseurs : 0,28 € par m² et par jour avec un minimum de 1,60 €
- 2) Rôtisseurs : 4,15 € par jour
- 3) Abonnement mensuel pour dimanches et jours fériés : 16,00€

Soit une augmentation de 5%

Il est précisé que ces tarifs pourraient être également appliqués aux commerçants bénéficiaires d'une autorisation de stationnement sur le domaine privé de la commune

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette modification

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission des Finances, des Ressources Humaines et Nouvelles Technologies et de la commission de l'Administration Générale et Citoyenneté

APRES en avoir délibéré

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier les tarifs des droits de place perçus auprès des commerçants ambulants à compter du 01/01/2010

Le Maire

André ROUXEL